



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
DU BASSIN DE LA MEUSE



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°23-21

L'an deux mille vingt trois à 14h00
Le 19 juin, à Chalons à Champagne

Date de convocation	12 juin 2023
Nombre de délégués:	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	2 votes par procuration

Étaient présents :

M. Bruno CUNY (représente M BESSADI)
M. Philippe CLAUDE
Mme Inès DE MONTGON
Mme Marzia DE BONI
M. Bernard DEKENS
Mme Dominique FLORES
M Sébastien PAULET
M. Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)
M. Pascal MAUROY
M. Emmanuel BAUDART
M. Michel LALLEMAND
M. Yvon HUMBLLOT
M. Jean SIMONIN
M Jean Pierre CORVISIER
M Alain REUTER

M. Jean Bernard CHOISIT
M. Géry TRONÇON
M. Jean François VALLOIRE
M. Alain DUPOMMIER
M. Claude VALDENNAIRE
M. Kévin GENGOUX (PV de M LIEBEAUX)
M. Yannick ROSSATO
M. Eric GILLARDIN
M Michel NORMAND
Mme Danièle COMBE(représente M FLOCKS)
M. Jean Philippe VAUTRIN
Mme Valérie WOITIER
Mme Dominique HUMBERT (pv de M JOURDAIN)

Objet de la délibération :

AUTORISATION D'ENGAGEMENT – ABROGATION DE LA DELIBERATION 23/09

Résultat du vote
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°23-21

Objet de la délibération :

AUTORISATION D'ENGAGEMENT – ABROGATION DE LA DELIBERATION 23/09

La délibération n° 23/09 prévoyait l'ouverture d'une autorisation d'engagement pour la réalisation du projet MICCA.

Le projet MICCA n'ayant pas été retenu, l'autorisation d'engagement ne sera pas utilisée.

Il est donc proposé au Conseil Syndical d'abroger la délibération n° 23/09 qui prévoyait la mise en œuvre d'une autorisation d'engagement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après avis favorable du Bureau Syndical,
Le Comité Syndical :

- ABROGE la délibération n° 23/09 portant autorisation d'engagement

Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

